

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION : 14 NOVEMBRE 2018

N°2018-07-07

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 43
Conseillers votants : 41

Dont pouvoirs : 3

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 22 novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barbezieux, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard SAUMON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre – **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, M. BOBE Philippe – **BARRET** : M. CHATELIER Dominique – **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky – **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale – **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick – **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre – **BROSSAC** : M. MAUDET Didier – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard – **CHILLAC** : Mme GARNEAU Janine – **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. MAUGET Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël – **MONTMERCAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel – **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle – **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique – **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry – **REIGNAC** : M. DEAU Loïc – **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel – **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe – **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie – **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian – **VAL DES VIGNES** : M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)
Mme AUTHIER FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à M. BOBE Philippe (Barbezieux)
M. MASSE Bernard (Etriac) a donné pouvoir à M. DECELLE Guy (Val des Vignes)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), M. PETIT Bernard (Oriolles), M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet), Mme MARTINEAU Françoise (Saint-Félix), M. FAURE Jean-Marie (Sainte Souline).

Etaient excusés :

M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), Mme SOULARD Annick (Brossac), Mme GOUFFRANT Marie-Hélène (Chillac), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps).

N°7 - Objet : Cession de la parcelle A-749p de la zone d'activité de Val des Vignes au Syndicat Départemental d'Electrification et de Gaz de la Charente (SDEG16)

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la commercialisation des terrains sur la zone d'activité Porte du Sud Charente, sur la commune de Val des Vignes, il est nécessaire de procéder à l'extension du réseau public d'électricité.

Il explique que la communauté de communes est adhérente au Syndicat Départemental d'Electrification et de Gaz de la Charente, qui est le gestionnaire du service public d'électricité.

Dans le cadre de ses compétences, et après chiffrage des travaux, le S.D.E.G. 16 s'est vu notifier la réalisation des travaux par décision n°2018-57 du président. Il doit en effet être procédé à l'installation d'un transformateur pour desservir les futurs lots 4a, 4b et 5.

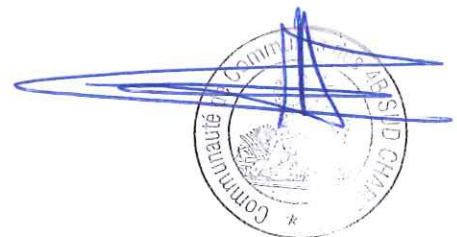
Afin de mettre en œuvre le service public d'électricité, Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'autoriser le président à signer une cession à titre gratuit des 33 m² nécessaires à la bonne implantation de l'équipement.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la cession dudit terrain sur la zone d'activité Porte du Sud Charente, sur la commune de Val des Vignes secteur Jurignac,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de cession avec le S.D.E.G. ou son représentant ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le :**23 NOV. 2018**.....
Publié ou notifié le :**23 NOV. 2018**.....
Touvérac, le**23 NOV. 2018**.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 23 novembre 2018
le Président,
Jacques CHABOT.



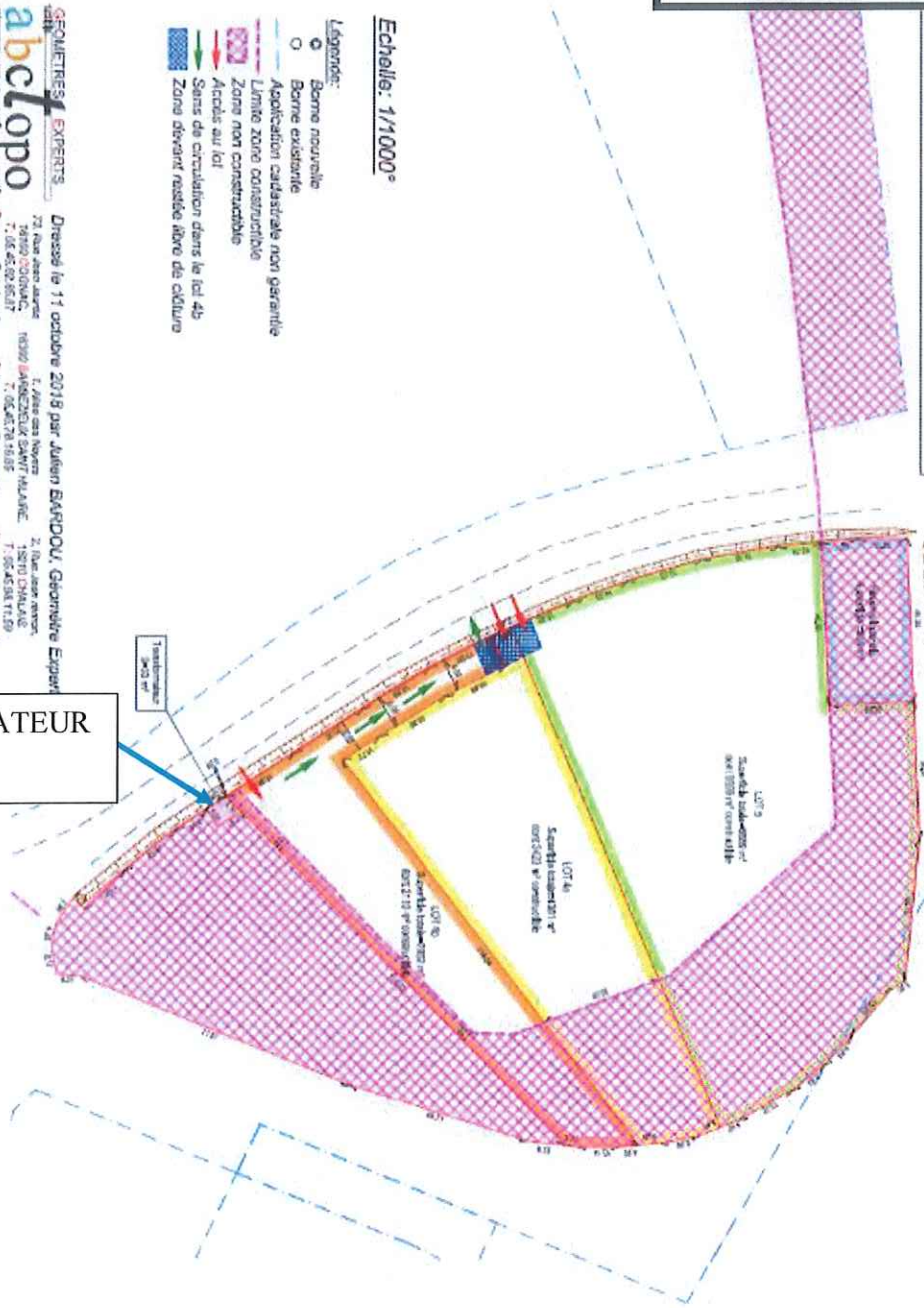
COMMUNE DE VAL DES VIGNES

Cadastre:

Section A

Lieudit: "Le Maine de l'Épine"

PLAN DE DIVISION PROJET



Echelle: 1/1000°

Légende:

- Borne nouvelle
- Borne existante
- Application cadastrale non garantie
- Limite zone constructible
- Zone non constructible
- Accès au lot
- Sans de circulation dans le lot 4b
- Zone devant rustée libre de culture

SEQUETRES EXPERTS
abclopo
 72 Rue des Vignes
 78190 COGNAC
 T. 05 45 82 56 37
 C. sequetres@abclopo.fr

Dressé le 11 octobre 2018 par Julien SARDOU, Géomètre Expert

1, Allée des Vignes
 18310 CHALAC
 T. 05 45 78 16 85
 C. j.sardou@abclopo.fr

2, Rue des Vignes
 18310 CHALAC
 T. 05 45 78 11 89
 C. emma@abclopo.fr

TRANSFORMATEUR
- S.D.E.G. 16

Dossier n° 180364
Géomètre LAURENT CC-46

Avant toute construction, ou culture ou levain
de construction, il est recommandé de faire dresser
un plan de division des parcelles par un géomètre
expert afin d'éviter les litiges et de garantir la
validité des limites.

